

GARANTIE DE LA ROBINETTERIE DELABIE

La robinetterie sanitaire de notre fabrication est garantie contre tout vice de fabrication, pendant une durée de 10 ans, à compter de la date d'achat attestée par le cachet du revendeur ou la facture. La robinetterie électronique est garantie 3 ans. Cette garantie consiste à remplacer ou remettre en état des pièces reconnues défectueuses, à l'exclusion de tous frais pour détérioration, démontage, transport ou autre indemnité quelle qu'elle soit.

Les sinistres, dégâts des eaux consécutifs aux défauts de fabrication sont couverts par une assurance responsabilité civile "Produit".

Notre responsabilité et notre garantie ne peuvent être mises en cause dans le cas de défauts d'installation ou d'entretien, d'une mauvaise utilisation ou d'une action extérieure indépendante de la qualité de la robinetterie, par exemple :

- produits d'entretien détersifs ou abrasifs, action des eaux agressives calcaires, ou des corps étrangers (graviers, sable, limaille, particules de tartre, etc...), phénomènes électrolytiques et chimiques.

Les étanchéités des raccordements et les jointements avec les supports de pose des robinetteries relèvent de la responsabilité du professionnel responsable de la pose, et doivent être assurés par ce dernier.

La garantie exclut les joints, clapets et garnitures en caoutchouc. Toutefois, ceux-ci seraient fournis dans le cas de l'application de la garantie. Les traitements de surface autres que chromé, nickelé, sont exclus de la garantie.

Si le remplacement ne peut être effectué par des appareils identiques par suite d'arrêt ou de changement de fabrication,

il sera fourni des appareils répondant au même usage. La garantie n'a pas pour effet d'en prolonger la durée. La garantie légale des vices cachés s'applique en tout état de cause.

NETTOYAGE - ENTRETIEN

Uniquement à l'eau légèrement savonneuse, avec un chiffon doux ou une éponge, rincer et bien sécher. Ne jamais utiliser de produits abrasifs ni chlorés (à base d'acide chlorhydrique).